

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 juillet 2012 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

EST ABSENTE Madame la conseillère Michelle L. Lecavalier

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

12/07/224 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUT :

5.4 Embauche – surveillants de parcs

7.4 Avis de motion – règlement numéro 542-3 – virage à droite interdit – Grand Boulevard intersection boulevard Don-Quichotte

7.5 Avis de motion – règlement numéro 609-2 – stationnement

7.6 Certificat de résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 637 – dépôt

7.7 Signalisation routière – stationnement limité – Grand Boulevard

ADOPTÉE

12/07/225 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2012.

ADOPTÉE

12/07/226 MAIRE SUPPLÉANT - DÉSIGNATION**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville, pour agir à titre de Maire suppléant pour la période du 10 juillet 2012 au 13 novembre 2012, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c.C-19).

ADOPTÉE**12/07/227 DEMANDE DE SUBVENTION – CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT – PISTE CYCLABLE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER Madame Sandra Laberge, chargée de projet en revitalisation, à présenter une demande de subvention à la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau cyclable de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

QUE la Ville s'engage à payer, s'il y a lieu, sa partie des coûts admissibles.

ADOPTÉE**12/07/228 PONTS D'ÉTAGEMENT SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT que les deux ponts d'étagement Sainte-Marie ont été construits par le Ministère des Transports du Québec vers 1965 lors de la construction de la sortie 41 de l'Autoroute 40 Ouest;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a procédé à la fermeture des ponts d'étagement Sainte-Marie en mars 2011 pour des raisons de sécurité en tenant compte de leur état avancé de détérioration générale;

CONSIDÉRANT que la fermeture du pont d'étagement vers le boulevard des Anciens-Combattants a un impact direct pour les usagers de l'Autoroute 40 Ouest qui convergent vers les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que le prochain lien viable pour ces usagers est le boulevard Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion qui connaît déjà une problématique de congestion importante;

CONSIDÉRANT que les villes avoisinantes utilisent les voies de contournement depuis mars 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a fait la démonstration exhaustive que les ponts d'étagement ont été construits pour créer un lien entre l'Autoroute 40 Ouest et l'Autoroute 20 via le boulevard des Anciens-Combattants;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE RÉITÉRER au M.T.Q. que cette sortie constitue une infrastructure régionale bénéficiant à un ensemble de citoyens du Québec, de l'Ouest de l'Île-de-Montréal, comme de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et que les coûts de l'ensemble du projet (démolition et construction) ne peuvent être imputés aux seuls citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue, mais plutôt l'être par le M.T.Q. considérant la vocation régionale de l'infrastructure et sa partie intégrante au réseau routier national.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à messieurs Pierre Moreau, Ministère des Transports du Québec, Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et Francis Derro, maire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

ADOPTÉE

12/07/229 CONGÉ SANS SOLDE – PREMIER RÉPONDANT – MADAME CATHERINE MARZELL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER un congé sans solde à madame Catherine Marzell, employée à la Ville de L'Île-Perrot au poste de « Premier répondant », avec le statut de « salarié à temps partiel », le tout conformément aux dispositions de l'entente de travail de l'Association des pompiers de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Ville de L'Île-Perrot.

QUE le congé soit effectif le 1^{er} juillet 2012 jusqu'au 30 juin 2013.

ADOPTÉE

12/07/230 DÉMISSION – MONITEUR – PISCINE – MADAME ÉMILIE JOLIALE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la démission de madame Émilie Joliale au poste de « moniteur aux piscines » avec le statut de « salarié étudiant » le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la démission est effective depuis le 1^{er} juin 2012.

ADOPTÉE

12/07/231 EMBAUCHE – MONITEUR – PISCINE – MONSIEUR SIMON BOUCHARD-LÉGARÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Simon Bouchard-Légaré au poste de « moniteur aux piscines » avec le statut de « salarié étudiant » le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective au 25 juin 2012, pour une durée de 10 semaines, à raison de 35h/semaine.

ADOPTÉE

12/07/232 EMBAUCHE – SURVEILLANTS DE PARCS**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’EMBAUCHER les personnes suivantes, au poste de « surveillants de parcs », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

Patrick Hudon	Charles Paquin	Philippe Léger
Maxime Schmidt	Gabriel Garant	Étienne Asselin
Marc-Olivier Godin	Jimmy Godin	Francis Perreault
Alex Dugas	Jean Provencher	Caroline V.G. Scallion

QUE la date d’embauche est effective depuis 1^{er} mai jusqu’au 1^{er} octobre 2012.

QUE l’horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE**12/07/233 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MAI 2012 - VERSION RÉVISÉE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’ACCEPTER ET D’AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mai 2012, tels que détaillés sur les registres des chèques, version révisée, pour un montant total de 1 187 571.59\$.

La présente résolution remplace la résolution numéro 12/05/196.

ADOPTÉE**12/07/234 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 JUIN 2012****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’ACCEPTER ET D’AUTORISER le paiement des déboursés au 30 juin 2012, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 218 675.36 \$.

ADOPTÉE**12/07/235 ÉTATS FINANCIERS 2011 - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE – DÉPÔT**

DÉPÔT par la trésorière des états financiers du régime complémentaire de retraite de la Ville de L’Île-Perrot pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

12/07/236 FINANCEMENT PAR BILLETS (915 000 \$) - ADJUDICATION**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

QUE la Ville de L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 17 juillet 2012 au montant de 915 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 460, 570, 577, 585, 603, 617 et 626, au prix de 98, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Banque Royale du Canada	100,00000	75 700 \$	2,88 %	17 juillet 2013	2,88000%
		78 200 \$	2,88 %	17 juillet 2014	
		80 500 \$	2,88 %	17 juillet 2015	
		83 300 \$	2,88 %	17 juillet 2016	
		597 300 \$	2,88 %	17 juillet 2017	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,75200	75 700 \$	1,85 %	17 juillet 2013	2,98925%
		78 200 \$	2,20 %	17 juillet 2014	
		80 500 \$	2,30 %	17 juillet 2015	
		83 300 \$	2,60 %	17 juillet 2016	
		597 300 \$	2,75 %	17 juillet 2017	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges	100,00000	75 700 \$	3,03 %	17 juillet 2013	3,03000%
		78 200 \$	3,03 %	17 juillet 2014	
		80 500 \$	3,03 %	17 juillet 2015	
		83 300 \$	3,03 %	17 juillet 2016	
		597 300 \$	3,03 %	17 juillet 2017	

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

12/07/237 FINANCEMENT PAR BILLETS (915 000 \$) - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Île-Perrot souhaite emprunter par billet un montant total de 915 000 \$:

Règlement	Objet du règlement	Montant \$
460	Règlement décrétant des travaux correctifs à l'usine de filtration et au réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt au montant de 268 000 \$ à cette fin.	11 700 \$
570	Règlement décrétant un emprunt de 900 000 \$ représentant la participation financière de la Ville pour les travaux reliés à l'élargissement du boulevard Don-Quichotte entre la rue de Provence et le bas de la pente.	484 400 \$
577	Règlement décrétant un emprunt de 190 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des toitures des usines d'épuration et de filtration.	99 800 \$
585	Règlement décrétant un emprunt de 214 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule transchargeur de type Benco 2006 et d'une benne isolée pour asphalte pour le service de la voirie.	117 100 \$
603	Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 670 000 \$ pour les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc de la 8 ^{ième} Avenue entre la 7 ^{ième} Avenue et la 4 ^{ième} Rue.	4 715 \$
617	Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 717 000 \$ pour la réhabilitation des infrastructures de la 10 ^{ième} Avenue et une partie de la montée Sagala.	24 590 \$
626	Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 239 000 \$ pour des travaux de remplacement et maillage de la conduite d'eau potable sur la 8 ^{ième} Avenue et prolongement des ouvrages de voirie jusqu'à la 27 ^{ième} Avenue.	172 695 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 915 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 460, 570, 577, 585, 603, 617 et 626 soient réalisés;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 juillet 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Remboursement
2013	75 700 \$
2014	78 200 \$
2015	80 500 \$
2016	83 300 \$
2017	86 100 \$
	à payer en 2017
2017	511 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de l'Île-Perrot émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 17 juillet 2012, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 570, 603, 617 et 626, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

12/07/238 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE PLANAGE ET DE PAVAGE – GRAND BOULEVARD – A.O. 2012-10 PUB

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le projet de travaux de planage et de pavage sur une partie du Grand Boulevard;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 mai 2012 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur daté du 4 juin 2012.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour le projet de travaux de planage et de pavage sur une partie du Grand Boulevard, incluant l'option « A » comportant l'ajout de bordures de béton, à la compagnie « Meloche Inc. », sise au 3125, boul. Saint-Charles, Kirkland, Québec, H9H 3B9, au coût de 189 751 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 28 mai 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 208 678,66 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve « eau & Voirie » en attente de toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par la présente résolution, plus particulièrement une subvention au montant de 62 500 \$ visant l'amélioration du réseau routier et une subvention pour la mise en valeur du réseau cyclable de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

12/07/239 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-22 INTITULÉ : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-22 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier la grille des usages et normes de la zone H-05 afin d'y inclure les habitations de 3 à 4 logements ».

QU'une soirée de consultation soit tenue dans la salle du conseil Florian-Bleau le 7 août 2012 à 19h.

ADOPTÉE

12/07/240 RÉCLAMATION – RÈGLEMENT POUR DOMMAGES À UN VÉHICULE – LAPRISE CHANTAL ET LANGEVIN DOMINIC

CONSIDÉRANT la réclamation de Desjardins Assurances générales, pour des dommages subis par leurs clients (Laprise Chantal et Langevin Dominic) lors des travaux de déneigement effectués par la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport du surintendant aux travaux publics daté du 10 janvier 2012.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 1 864,48\$.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence payable à l'ordre de Desjardins Assurances générales.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995

ADOPTÉE

12/07/241 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 542-3 - VIRAGE À DROITE INTERDIT – GRAND BOULEVARD INTERSECTION BOULEVARD DON-QUICHOTTE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Daniel Taillefer à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 542-3 afin d'interdire le virage à droite au feu rouge sur le Grand Boulevard, direction ouest, à l'intersection du boulevard Don-Quichotte.

12/07/242 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2 - STATIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Marcel Rainville à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 609-2 modifiant les annexes A et B du règlement numéro 609 (RMH 330) relatif au stationnement.

12/07/243 CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 637 - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement d'emprunt numéro 637 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 266 000 \$ pour l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard Perrot nord.

ADOPTÉE

12/07/244 SIGNALISATION ROUTIÈRE - STATIONNEMENT LIMITÉ - GRAND BOULEVARD**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE LIMITER à une période maximale de 120 minutes le stationnement sur le Grand Boulevard, du côté des numéros civiques IMPAIRS, à partir des limites du lot numéro **1 575 749** (387 Grand Boulevard) jusqu'à la rue St-Pierre.

ADOPTÉE**12/07/245 DÉROGATION MINEURE - 4, 24^e AVENUE (LOT 5 024 571) - RÉDUCTION DES MARGES LATÉRALE ET ARRIÈRE DU GARAGE :**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 4, 24^e Avenue, lot 5 024 571;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 23 juin 2012, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 19 juin 2012.

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 580 à l'égard de l'immeuble sis au 4, 24^e Avenue, lot 5 024 571, afin de :

- Réduire la marge arrière, du côté ouest, à 3,2 mètres au lieu de 9 mètres.

Le tout, tel que démontré au plan B12-069, minute 18 330, daté du 24 mai 2012 et préparé par l'arpenteur-géomètre Louis Boudreault.

QUE cet accord est conditionnel à ce qui suit :

- Les deux arbres matures en façades devront être protégés lors de la construction et conservés;
- Une bande de verdure devra être maintenu le long du lot 1 576 635;
- L'arbre mature situé en cour arrière du côté sud-ouest soit conservé.

ADOPTÉE**12/07/246 PIIA - C-25 - 97, BOULEVARD DON-QUICHOTTE [BATTERIES EXPERT] - ENSEIGNE**

CONSIDÉRANT que la zone C-25 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 97, Boulevard Don-Quichotte et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 13 juin 2012 et portant le numéro 12-PE-54.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-25 visant à permettre le remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne pour l'immeuble situé au 97, Boulevard Don-Quichotte [Batteries Expert], le tout selon le plan déposé et identifié par le propriétaire en pièce 12-PE-54-A.

ADOPTÉE

12/07/247 PIIA - C-27 - 355, GRAND BOULEVARD (HÔPITAL VÉTÉRINAIRE ANIMA+) - RÉNOVATION DU BÂTIMENT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - REVITALISATION DU SECTEUR CENTRAL

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de rénovation de façade pour l'immeuble situé au 355, Grand Boulevard (Hôpital Vétérinaire Anima+) dans le cadre du programme de revitalisation du secteur central, volet #1;

CONSIDÉRANT l'obligation de se conformer à la procédure de demande d'amendement au plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) du secteur visé;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 13 juin 2012 et portant le numéro 12-PE-57.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-27 visant à permettre la rénovation de l'immeuble sis au 355 Grand Boulevard (Hôpital Vétérinaire Anima+), le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-57-B.

ADOPTÉE

12/07/248 PIIA - C-40 - 36, GRAND BOULEVARD (CENTRE SERCA) - RÉNOVATION DU BÂTIMENT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - REVITALISATION DU SECTEUR CENTRAL

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de rénovation de façade pour l'immeuble situé au 36, Grand Boulevard (Centre Serca) dans le cadre du programme de revitalisation du secteur central, volet #1;

CONSIDÉRANT l'obligation de se conformer à la procédure de demande d'amendement au plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) du secteur visé;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 13 juin 2012 et portant le numéro 12-PE-56.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-40 visant à permettre la rénovation de l'immeuble sis au 36 Grand Boulevard (Centre Serca), le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-56-A.

ADOPTÉE

12/07/249 MANDAT - GROUPE ABS INC. - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DU QUAI DE LA 34^{IÈME} AVENUE (PHASES INFRASTRUCTURES)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Groupe ABS Inc. » de Vaudreuil-Dorion, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de la réfection du quai de la 34^{ème} Avenue (phases infrastructures), au coût de 6 978 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service daté du 8 juin 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 674.06 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 635 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

QUE la présente résolution est conditionnelle à l'acceptation par le MAMROT de la programmation des travaux 2010-2013 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2010 à 2013.

ADOPTÉE

12/07/250 PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de L'Île-Perrot s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

QUE ce conseil adopte le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation proposé pour les années 2012 à 2015;

QUE ce conseil présente ce plan d'action et cet échéancier au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 20 h 25.

Dépôt d'une pétition demandant l'installation d'infrastructures pour ralentir la circulation sur la 10^{ième} Avenue.

12/07/251 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 25.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE